

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2022

Présent-e-s

Bureau: HALIMI Hysri PS Président

UM Esther Ve 1ère vice-présidente CLERC Tobias DC-VL 2e vice-président GROGNUZ Fabien PLR 1er secrétaire

Conseillers/ères:

BILLET Isabelle MCG **BOCCARD** Damien Ve Pierre **PLR** BOCCARD **BOCCARD** Yolande DC-VL BROCARD Eric PS **BUCHER** Denis Ve **DELUERMOZ** DC-VL Cosima **DIMOPOULOS** Elisa PS **FABRE** Michel PS **FERATI** Bektesh **UDC FONTANINI** Marco PS **FROIDEVAUX** Etienne Ve **GAETANINO** Marco HP **HILLEMANNS** Hartmut PS HUSANOVIC Sanida MCG Placide **ISWALA** PS **LORENTZ** Sébastien **PLR** LOUREIRO **Daniel** PS Claudine Ve MURCIANO PS Francisco SANCHEZ **SCANDURRA** DC-VL Alessandro SCHWEIZER Adriana **UDC** DC-VL SEEGER Pascal SERRANO Philippe PLR TRIPPEL Martin **UDC** TSCHUDI-SPIROPULO Alejandra Ve

Suppléant-e-s: BETTANCOURT Jenny Ve HEINIGER Claire Ve

ANATO Maurice Va

Excusé-es: AMATO Maurice Ve HARTMANN Esther Ve

NOBS Cyril UDC 2^e secrétaire RHEINER Fabrice MCG Membre

Pierre-Henri

PLR

Assistent à la séance :

TREMBLET Laurent PDC Maire

WILLI

CORNUZ Eric Ve Conseiller administratif
LEUENBERGER Nathalie PS Conseillère administrative

MCG Mouvement des citoyens genevois PDC-VL Parti démocrate-chrétien – Vert'libéral UDC Union démocratique du centre PIRParti libéral-radical

PS Parti socialiste Les Verts de Meyrin-Cointrin Ve

ORDRE DU JOUR (suite de la séance du 22 novembre 2022)

- 10. Délibération n° 2022-15a relative à la suspension de l'annuité annuelle ordinaire pour les membres du personnel, soumis au régime des annuités, situés endessus du salaire médian selon l'échelle de traitement de l'administration meyrinoise, par dérogation de l'article 50 du statut du personnel de la commune de Meyrin (LC 30 151) pour l'année 2023. Rapport de la commission des finances (M. Fabre, S)
- 11. Délibération n° 2022-16a relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023. Rapport de la commission des finances (M. Fabre, S)
- 12. Délibération n° 2022-17a relative à l'ouverture du crédit de CHF 1'553'000.destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises. Rapport de la commission des finances (M. Fabre, S)
- 13. Délibération n° 2022-18a relative aux indemnités allouées en 2023 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux. Rapport de la commission des finances (M. Fabre, S)
- 14. Délibération n° 2022-19a relative au budget de fonctionnement annuel 2023, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. Rapport de la commission des finances (M. Fabre, S)
- 15. Délibération n° 2022-20a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'608'528.pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2023 du patrimoine administratif et financier. Rapport de la commission des finances (M. Fabre, S)
- 16. Rapport de la commission consultative des ainés par E. Brocard, délégué du Conseil municipal.
- 17. Annonces de projets.
- 18. Propositions individuelles.
- 19. Questions.

M. Halimi ouvre la séance à 18h35. Il excuse les absences de Mme Husanovic et MM. Nobs et Rheiner.

Mme Schweizer souhaite prendre la parole. Elle indique avoir été stupéfaite d'apprendre que M. Gaetano Berardi, membre suppléant UDC, ne pouvait siéger hier soir, selon le règlement du Conseil municipal (RCM). Elle pense que le RCM n'est plus à jour par rapport à la venue des conseillers municipaux suppléants. Elle indique savoir que la fonction de conseiller municipal suppléant est une nouveauté, mais elle observe que les règles en la matière au Grand Conseil sont les suivantes : « Un député suppléant ne peut être membre du bureau, mais un député suppléant peut remplacer un débuté de son groupe absent en plénière. Toutefois il ne peut le remplacer à sa fonction de membre du bureau.» Elle insiste pour qu'au plus vite l'on règle et corrige ce qu'elle considère comme un vice de forme du RCM.

M. Halimi précise que le RCM a tout à fait été appliqué de manière formelle. Il ajoute que le RCM prévoit qu'un membre du Bureau ne peut se faire remplacer par un autre membre du Conseil municipal ; il en déduit qu'il ne peut pas se faire remplacer non plus par un membre suppléant.

Mme Murciano indique qu'elle souhaite excusé les absences de ses collègues Mme Esther Hartmann et M. Maurice Amato, remplacés ce soir par des membres suppléants.

- **M. Serrano** observe que la version du RCM en ligne sur CMNet n'est pas actualisée. [Le document a depuis été actualisé.]
- **M.** Bucher considère qu'il y a de la confusion par rapport à la question de Mme Schweizer; il indique que les Vert.e.s ont compris qu'un membre du bureau, en séance plénière, a priori ne peut se faire remplacer; il considère qu'il s'agit d'un bug du RCM car, en séance plénière, les membres suppléants sont là pour remplacer les personnes absentes et il pense que le fait que ces dernières soient également membres du Bureau ne joue aucun rôle.
- **M.** Halimi souligne que les membres du Bureau ont été élus lors d'une élection interne et que cette élection est nominative; dès lors, ils ne peuvent se faire remplacer.
- **M. Fontanini** comprend que c'est la fonction de membre du Bureau qui ne peut être remplacée, mais pas celle de membre d'un groupe politique. Selon lui, un suppléant peut donc remplacer un membre du Bureau absent, en siégeant au sein de l'hémicycle, en prenant part aux discussions et aux votes, mais sans avoir les attributions d'un membre du Bureau.

. . .

- 10. <u>Délibération n° 2022-15a relative à la suspension de l'annuité annuelle ordinaire pour les membres du personnel, soumis au régime des annuités, situés en-dessus du salaire médian selon l'échelle de traitement de l'administration meyrinoise, par dérogation de l'article 50 du statut du personnel de la commune de Meyrin (LC 30 151) pour l'année 2023</u>
- M. Tremblet souligne que le Conseil administratif souhaite revenir sur un amendement qui a été voté hier soir, à savoir le premier amendement accepté

(nature 02, rubrique 31 Maintenance logiciel, retrait de CHF 50'000.-). Il précise que, lors de la clôture des comptes 2021 et du passage en revue de l'annexe 13 aux comptes, dans laquelle l'on clôt toute une série de délibérations, il était indiqué que le nouveau logiciel développé par le SIACG pour la Petite Enfance a nécessité des coûts d'investissement à charge des communes dont la dépense a été validée par le Conseil administratif sur la D-2018-14a, laquelle terminait avec un solde positif de CHF 200'000.-. Il explique que cette dépense consistait à l'achat des tablettes et à l'installation des antennes Wi-Fi pour pouvoir faire fonctionner ces tablettes. Il lit un extrait du procès-verbal de la séance de juin 2022 dans laquelle l'on mentionnait la délibération destinée à la réalisation des travaux d'infrastructures et à l'acquisition de matériels et de logiciels informatiques pour la période de 2018-2020 : « CHF 151'659.- ont été dépensés en 2021 ; la délibération n'est pas fermée comme prévu ; un écart positif de CHF 200'000.- a été annoncé en commission administration générale du 29 septembre 2021. Mme Favre de Oliveira juge la nonclôture positive car, du fait de la crise sanitaire, les commandes et livraisons prennent plus de temps et une rallonge aurait dû être demandée. Autre problème, les frais du nouveau logiciel de la PEF du SIACG dont les coûts d'investissement imputés à la Commune alors que cela n'avait pas été prévu. Sollicité, le Conseil administratif a approuvé l'utilisation du non-dépensé de cette délibération. »

M. Tremblet rappelle que, dans le compte 02.201.003.315.80'000 Maintenance logiciels, nous avions un budget de CHF 89'075.- en 2022 et cette année un budget de CHF 102'335.- y compris la coupe de 3%, soit une hausse de CHF 13'260.- y compris la coupe linéaire de 3%. Il observe que le commentaire mentionné était le suivant: « Estimation incluant la maintenance des Wi-Fi PEF CHF 60'000.- ; contrat de maintenance VOIP CHF 45'500.- moins coupe linéaire de 3%. » Il ajoute que. dans la hausse de CHF 13260.-, il y a les nouveaux Wi-Fi PEF pour CHF 1974.-. ce qui correspond aux 14 antennes ; le reste de la hausse concerne les 80 autres antennes Wi-Fi qui sont déployées sur toute la Commune pour un montant de CHF 11'280.- y compris l'antenne de la salle du Conseil municipal que l'on utilise ce soir. Il explique que, pour les autres antennes, c'est le SIACG qui a décidé d'un changement d'infrastructure et du mode de financement; nous avons donc dû adapter nos antennes et les contrats de maintenance liés. Il ajoute que, pour ne pas imputer trop lourdement le fonctionnement, un investissement a été fait pour cet achat. Il précise que c'est donc le contrat de maintenance de ces nouvelles antennes à hauteur de 141.- par antenne et par an en moyenne qui passe dans le budget de fonctionnement et qui constitue cette hausse coût. Il souligne que le reste des coûts est identique aux autres années et comprend la maintenance de différents logiciels ou outils, par exemple le contrat du système qui sert au timbrage et donc à la gestion de la présence et des absences d'une grande partie de l'administration. Pour ces raisons, il indique que le Conseil administratif souhaiterait que le Conseil municipal statue à nouveau sur cet amendement afin de réintégrer les CHF 50'000.qui ont été enlevés hier soir.

Mme Tschudi-Spiropulo demande une suspension de séance.

- **M. Serrano** souhaiterait poser d'abord une ou deux questions. Il comprend que ce poste permet de maintenir l'ensemble des antennes Wi-Fi de la Commune ainsi que tous les systèmes de la Commune qui ne sont pas gérés par le SIACG.
- M. Tremblet lui répond par l'affirmative.
- **M. Serrano** se demande combien d'antennes concernent la PEF.

M. Tremblet lui répond qu'il y en a 14, ce qui représente environ CHF 1974.- sur les CHF 50'000.- qui ont été retirés hier soir.

Mme Murciano indique qu'ils sont surpris d'entendre ces éléments ce soir alors qu'ils avaient posé des questions à ce sujet en commission des finances. Elle indique qu'il est compliqué d'en prendre acte en plénière, mais qu'ils vont néanmoins en discuter.

- M. Bucher demande que l'on répète les chiffres liés à la maintenance du Wi-Fi.
- M. Tremblet s'exécute.
- **M. Fabre** estime que l'on est face à un libellé de position qui n'est pas clair car il ne concerne pas que la maintenance des antennes de la PEF.

La séance est suspendue entre 18h55 et 19h00.

- **M. Pierre Boccard** comprend qu'il y a une délibération encore ouverte qui contient un reliquat de CHF 200'000.-; il se demande donc pourquoi l'on présente cette demande.
- **M. Tremblet** souligne que l'on parle ici de fonctionnement alors que la délibération concerne de l'investissement.
- M. Bucher indique que le groupe des Vert.e.s. propose de revoter un nouvel amendement pour annuler l'amendement voté hier afin de rejoindre la position du Conseil administratif. Il souligne que le montant qui est réellement au budget pour la part de la PEF est plus petit que ce qu'ils avaient proposé comme amendement. Néanmoins, ils se disent préoccupés par le fait que les fabricants de matériel et de logiciels ont tendance à faire payer le consommateur via des maintenances et des abonnements. Il estime que l'on doit être attentif à cet élément, mais il pense que l'on aura l'occasion d'en parler prochainement en commission.
- **M. Cornuz** remercie le groupe des Vert.e.s pour avoir fait cette proposition, ce qu'il estime être la meilleure solution formelle. Par ailleurs, il informe qu'une commission administration générale va être planifiée au cours du premier trimestre 2023 au sujet du SI de la Commune ; il y aura également lors de cette séance une présentation du SIACG et, si possible, une audition de cet organe intercommunal.
- **M.** Halimi indique que le Conseil municipal va donc voter un nouvel amendement consistant à remettre 50'000.- à la nature 02, rubrique 31 Maintenance logiciel.

L'amendement consistant à remettre 50'000.- à la nature 02, rubrique 31 Maintenance logiciel est accepté par 30 oui à l'unanimité des votants.

M. Halimi indique que l'on va maintenant passer aux prises de position des groupes politiques sur le budget.

Mme Deluermoz donne lecture de la prise de position du PDC-VL :

« Un grand merci à M. Fabre pour son rapport exhaustif et certainement très 'rock & roll' à rédiger, au vu des commissions finances parfois agitées.

Nous remercions également l'administration pour le travail effectué, et plus particulièrement Mme Favre de Oliveira et son équipe, sur la partie financière. Nous apprécions, année après année, d'avoir tous ces éléments à disposition avec un niveau de détails si précis. Nous sommes aussi conscients des efforts fournis pour

transmettre ces documents à jour, notamment avec les changements liés aux dernières modifications.

N'oublions pas non plus le Conseil administratif pour son écoute et son esprit d'ouverture face aux échanges soutenus et parfois crispés. Cette attitude, malgré les différends, souligne la bonne marche de notre système politique communal et un respect mutuel.

L'étude du budget, qui nous a occupés ces dernières semaines, nous a à nouveau mis, après les éditions 2021 et 2022, face à un défi.

Notre commune, ses habitant.e.s comme nos commerces et entreprises, ont dû subir les conséquences liées au covid. Une fois la pandémie à peine maîtrisée, la guerre en Ukraine déclarée en février 2022 a engendré de nouveaux défis et responsabilités pour notre administration, mais surtout de nouvelles incertitudes pour la population, liées notamment à des coûts supplémentaires dus à l'inflation, aux hausses des factures d'électricité ou des assurances maladie, comme du panier de la ménagère. Beaucoup de nos concitoyens, dont certains ont déjà été fragilisés par l'impact du covid, voient leur équilibre financier chamboulé et sont amenés à devoir faire des sacrifices pour boucler leur fin de mois.

Face à ce constat et ne souhaitant pas imposer à notre population une charge supplémentaire, le PDC-VL refusera l'augmentation des impôts par le biais de deux centimes additionnels supplémentaires. De même, afin de protéger le pouvoir d'achat d'une partie des collaborateurs et d'éviter une différence de traitement, notre parti refusera également la suppression de l'annuité.

Nous sommes toutefois conscients, dans un contexte aussi instable, que la situation budgétaire de la Commune peut se péjorer une nouvelle fois l'année prochaine. Afin d'essayer d'éviter de subir à nouveau ce type de situation où tout du moins, la vivre le moins douloureusement possible, le groupe PDC-VL souhaite que le Conseil administratif, accompagné de l'administration, travaille sur une planification dans le temps plus lissée des investissements, ainsi que sur la recherche d'économies effectives.

Comme souvent répété au cours des commissions finances, notre groupe est prêt à soutenir toute démarche allant dans ce sens, souhaitant même participer à des commissions finances et administration générale additionnelles, lesquelles nous permettent de suivre au plus près l'évolution de la situation financière de notre commune. Nous sommes également prêts à recevoir et écouter les chefs de services afin que ces derniers puissent nous présenter les nouveautés et évolutions dans leurs dicastères respectifs.

Dans l'intervalle, nous n'entrerons pas en matière sur une approche chirurgicale du budget pour effectuer des économies anecdotiques ou dogmatiques.

Néanmoins, si malgré les efforts communs du Conseil administratif, de l'administration et de notre hémicycle, l'évolution financière de notre commune devait se détériorer, nous pourrions alors être amenés à actionner ces deux leviers que sont l'augmentation des impôts et la suppression des annuités, parmi peut-être encore d'autres mesures, ceci, afin de nous aider à stabiliser la situation et éviter de péjorer les finances communales. En parallèle, nous croyons dans la résilience et la force de notre tissu économique, en espérant pouvoir compter sur des nouveaux postes et installations de sièges qui nous permettent des recettes fiscales supplémentaires, lesquelles soulageraient les comptes de notre commune.

Le groupe PDC-VL acceptera ce budget mais restera vigilant à ce que la situation ne se dégrade pas davantage dans les années à venir. »

M. Damien Boccard donne ensuite lecture de la prise de position des Vert.e.s :

« En préambule, nous tenons à remercier le rapporteur, Monsieur Fabre pour son excellent rapport.

Il y a une année, lors de la séance du Conseil municipal du mois de novembre 2021, nous avions qualifié le budget 2022 présenté par le Conseil administratif, comme respectueux des différents équilibres, anticyclique et solidaire.

Le budget 2022 avait une certaine cohérence entre les intentions politiques et notre programme.

Il y a un mois, en octobre 2022, le Conseil administratif a présenté son budget 2023 à notre conseil.

Stupeur et déception.

Le budget 2023 a des caractéristiques d'austérité et manque de solidarité, en somme pas un budget de gauche.

Dans les grandes lignes on relèvera principalement :

- une hausse du centime additionnel de 2 points dans le premier projet et de 1 point dans la délibération amendée ;
- la suspension de l'annuité pour une partie du personnel de l'administration ;
- des coupes linéaires dans le budget ;
- la diminution des subventions pour une partie des associations ;
- la diminution du budget alloué à la commission de la coopération et de la solidarité internationale en attribuant 0,7% du budget sur la base des charges de 2022 et pas de 2023, ce qui concrètement représente une baisse de plusieurs dizaines de millier de francs;
- la suspension d'une partie des engagements nécessaires à la bonne marche de l'administration.

Depuis bientôt une dizaine d'années, la commune de Meyrin a cumulé les bonnis successifs alors que les projets de budgets étaient pessimistes.

Entre 2006 et 2021, les résultats cumulés positifs sur cette période s'élèvent à plus de CHF 114 millions. A titre d'exemple, en 2021, l'écart est de plus de 22 millions alors que le budget prévoyait une perte de plus de 12 millions. Même si ce résultat comme presque tous les précédents s'expliquent en partie par des recettes fiscales extraordinaires ou par le règlement de litiges avec certains gros contribuables, il n'en demeure pas moins que les résultats sont presque tous excédentaires.

Le groupe des Verts de Meyrin-Cointrin a entendu le Conseil administratif et, tout comme ce dernier, il est très préoccupé de la situation financière de la Commune et des enjeux futurs à venir. Nous sommes conscients que les prochaines années risquent probablement d'être moins favorables que les précédentes. Nous sommes conscients que les impacts RFFA et COVID ne sont pas encore bien connus, que les nombreux investissements à venir vont fortement impacter le budget, ainsi que les transferts de charges et l'augmentation des coûts d'un grand nombre de services tels que le SIS ou le GIAP.

Finalement, nous sommes conscients que le retour à l'équilibre constitue une obligation légale, fixée par la loi sur l'administration des communes, autorisant ces dernières à présenter des budgets négatifs de manière transitoire durant la période dérogatoire RFFA.

Mais voilà, les estimations fiscales de l'Etat sont plus qu'approximatives depuis de nombreuses années et ce, malgré la prise de risque du Conseil administratif de majorer ces estimations; dès lors nous estimons que l'augmentation du centime semble prématurée.

Le projet de budget 2023 du Conseil administratif présente des charges pour un montant de CHF 133 millions et un déficit d'environ CHF 3 millions.

Nous préférons proposer un budget 2023 plus déficitaire que celui présenté par le Conseil administratif en sachant que les prévisions de l'Etat se sont souvent avérées fausses. Nous souhaitons également rester cohérent et apprécier l'effort déjà important réalisé par la population, notamment avec les hausses de coûts de l'assurance maladie, des prix des biens de consommation, de l'électricité et du chauffage. C'est aussi une manière de maintenir le pouvoir d'achat d'une partie de la classe moyenne qui voit souvent ses charges augmentées et ses revenus diminuer.

Finalement, l'augmentation du centime tombe au mauvais moment, et comment l'expliquer et la justifier aux Meyrinois.es, si nous devions réaliser un exercice bénéficiaire. C'est pourquoi, nous préférons prendre le risque de réaliser un exercice plus déficitaire et en assumer les conséquences devant la population.

C'est pourquoi notre groupe a accepté l'amendement du Parti libéral radical visant à baisser le centime additionnel à 44 centimes et ainsi le maintenir à son taux actuel.

Concernant la suspension de l'annuité pour une partie du personnel de l'administration, le groupe des Verts estime qu'elle est injuste car elle a des effets sur les cotisations à l'AVS et au deuxième pilier. Par ailleurs, à ce jour, l'annuité constitue l'unique mécanisme salarial dans la fonction publique pour reconnaître et remercier les fonctionnaires de notre administration.

Ces raisons, en sus de celles évoquées avant, nous amènent à refuser la suspension de l'annuité.

Hier soir, les Verts ont présenté sept amendements dont deux ont été acceptés et un finalement retiré par votation ce soir par notre conseil.

A ce propos, nous remercions les groupes politiques qui ont accepté nos amendements pour la diminution des charges d'électricité de 5% à 10%, et la réintégration des revenus par une location Virginio Malnati 7 et Route de Meyrin 282 et regrettons que nos amendements sur la diminution des charges pour le chauffage, l'aide au développement, la suppression des coupes linéaires et la diminution des charges pour la patinoire de CHF 150'000.- ne soient pas acceptés.

Nous allons revenir sur deux d'entre eux :

1) Diminution des charges pour la patinoire de CHF 150'000.-, amendement retiré

Nous profitons de rappeler que les Verts soutiennent le sport et les clubs sportifs et sont très conscients des bienfaits sur la santé tant physique que psychique.

Nous ne sommes pas contre les patinoires mais force est de constater qu'il s'agit d'équipements très énergivores. La Commune est dotée de deux installations pour cette pratique sportive. Le maintien d'une patinoire extérieure au vu des températures extérieures de ces dernières années semble peu raisonnable.

Le réchauffement climatique et aujourd'hui la crise énergétique, plus 184% d'augmentation sur le coût de l'énergie, force les pouvoirs publiques à se poser des questions de sobriété et à imposer certaines réductions. Ce ne sont pas des mesures populaires, elles demandent du courage politique mais qui sont nécessaires. Après tout, nous avons aussi été élus pour prendre des décisions difficiles. Comme indiqué ce soir, nous reviendrons vers vous prochainement avec une motion sur ce sujet.

2) Aide au développement à 0,7 % sur le budget voté

La diminution du budget alloué à la commission de la coopération et de la solidarité internationale en se basant sur les charges du budget 2022 en lieu et place du budget 2023, pour une économie de quelques dizaines de milliers de francs, était la ligne rouge à ne pas franchir et nous regrettons qu'une majorité de ce conseil a refusé la solidarité internationale.

Nous avons également déposé des amendements sur la délibération d'investissement.

Nous désirions par ces divers amendements dont deux ont été acceptés (ponçage des tables CM /CA) et une refusée (chaises Jardin alpin) et finalement une retirée (tondeuse à gazon électrique) mettre en avant des intentions politiques de notre programme. A savoir :

- La prise de conscience auprès de notre administration qu'il est possible d'envisager des achats plus responsables en privilégiant des produits d'occasion.
- Les biens et objets même un peu usagés peuvent être utilisés encore quelques années avant d'envisager une rénovation ou un remplacement (ex. moquette salle CM)
- De stopper l'acquisition de biens nécessitant le recours à des énergies fossiles.

De manière plus globale, nous espérons qu'à l'avenir le Conseil administratif sera en mesure de nous présenter un budget résolument tourné vers la transition écologique et la solidarité.

Comme vous avez pu le comprendre, nous avons été déçus que certaines prestations supprimées dans le budget n'aient pas êté réintégrées par le Conseil administratif.

Finalement, nous adressons malgré nos désaccords, nos remerciements au Conseil administratif pour la présentation de son budget, ils s'adressent également à l'administration, et au service des finances.

Les Verts de Meyrin-Cointrin voteront favorablement ce budget amendé. »

Mme Schweizer indique que l'UDC remercie M. Fabre ainsi que le service des finances pour les efforts fournis pour visant à faire comprendre la manière dont a été construit le budget ; elle procède ensuite à la lecture de la prise de position de son groupe :

« Lorsque le budget nous a été présenté, nous avions fait part du fait que nous refuserions les retenues d'annuités et l'augmentation du taux de centimes additionnels.

Notre réflexion était la suivante : prenons une fois le risque de faire un budget 0, avec un budget déficitaire plus élevé, mais réaliste, en espérant que les prévisions de l'Etat s'avèrent fausses comme toujours et seront moins mauvaises que prévues.

Il serait très inconfortable de terminer un exercice avec un bonus de plusieurs millions suite à l'augmentation du taux des centimes additionnels.

La population meyrinoise doit affronter actuellement des efforts importants avec les hausses des coûts de l'assurance-maladie, de l'électricité et du chauffage.

Donc, notre position de l'UDC reste comme déjà exprimée : le refus du budget qui retient les annuités et l'augmentation du taux des centimes additionnels.

Nous espérons et attendons que notre Conseil administratif nous propose un budget mieux adapté, quitte à le voter en décembre. »

M. Fabre donne ensuite lecture de la prise de position du PS :

« En préambule, le Parti socialiste de Meyrin-Cointrin souhaite adresser ses plus sincères remerciements aux acteurs de ce budget pas comme les autres. En premier Mme Favre de Oliveira et le service des finances pour leur professionnalisme et compétences, l'ensemble des chefs de service sans oublier les 'petites mains' qui œuvrent dans l'ombre. Nous remercions également le Conseil administratif qui a défendu ses convictions avec ferveur en restant dans le factuel. Pour une fois, nous avons fait de la politique et pas épluché des pages et pages de lignes. Nous remercions également le rapporteur, note de la rédaction, fatigué par quelques nuits pour rédiger ce truc, on n'est jamais mieux servi que par soi-même.

Nous allons commencer par le contexte.

Un budget marqué par plusieurs crises, par des incertitudes importantes liées aux charges et recettes, avec surtout un contexte politique oppressant. Nous sommes face à un canton qui, de manière presque suspecte, sous-estime les recettes fiscales de manière outrancière, en même temps ponctionne les communes avec de plus en plus de charges, une péréquation qui est dépassée par les inégalités territoriales et les besoins des grandes communes suburbaines et une loi sur le surendettement stupide à bouffer du foin.

Mais, comme disait l'autre, « dura lex sed lex »!

Tout ceci ne va que dans le sens de ceux qui veulent renflouer les caisses du canton en obligeant les communes de la classe moyenne à augmenter les impôts pour boucher le trou du canton, les mêmes ont une amnésie sélective face aux communes avec des centimes scandaleusement bas.

Bref! boucler un budget dans ces conditions revient à la quadrature du cercle. Les incertitudes sur les recettes fiscales, notamment celle des personnes morales sont telles que tous nos efforts, pour gratter quelques millions à gauche et droite, semblent vaines et surtout dérisoires.

Le Parti socialiste a tenté de proposer un milieu, donc un centime et un gel des annuités pour le personnel au-dessus du salaire médian, entre le Conseil administratif (2 centimes et gel) et les tenants du ni-ni (ni l'un, ni l'autre), cette

proposition n'a pas réussi à réunir une majorité, nous en prenons acte. Dans tout cet exercice, le Parti socialiste a tenté de se positionner en parti gouvernemental, responsable et tourné vers le futur. Cette position reflète notre désir de garantir la bonne gestion de l'administration sur le moyen-long terme et nous parait un compromis nécessaire au maintien des prestations à la population, notamment des plus défavorisés. Nous sommes tiraillés entre une classe moyenne, victime de la situation (inflation, hausse des charges ménagères) et un plan financier inquiétant.

Nous sommes quelque peu étonnés par la nature des amendements d'hier soir. Une tournure des événements avec des votes quasi aléatoires qui brouillent totalement le message. Attaquer le remplacement du matériel scolaire dans une des zones les plus touchées par les inégalités à Meyrin est notre vision du Rubicon. Nous avons collectivement donné un spectacle un peu affligeant hier soir : s'écharper sur des sommes ridicules alors que nous allons probablement devoir trouver des millions dans le futur. Vous croyez sincèrement que c'est à coup de ponçage de tables que nous allons y arriver ?

Nous sommes absolument convaincus qu'il faut un budget pour la Commune, éviter les douzièmes ou un référendum ravageur pour les Meyrinois et Meyrinoises ; nous allons nous montrer responsables.

Notre position va être celle que nous avons tenue en commission, nous avons toujours plaidé pour une cohérence entre centime et annuité, la solidarité pour tout le monde ou personne, le vote sur l'amendement du centime rend la délibération sur l'annuité caduque.

Nous avons longuement discuté notre position finale entre abstention et un vote positif de ce budget. Par sens de responsabilité et par respect de l'issue du débat démocratique qui a eu lieu, nous allons contribuer au fait de donner une image unie du Conseil municipal qui doit assumer ensemble le budget en ces temps de crise. Nous espérons trouver la même attitude chez les autres groupes, le jour où il faudra réellement augmenter le centime.

Nous allons donc voter favorablement les délibérations du budget, hors annuité, telles que amendées / changées par le Conseil administratif, sauf coup de Trafalgar ou gros lapin sorti du chapeau, auquel cas nous devrons nous consulter avant de voter. »

M. Pierre Boccard donne lecture de la prise de position du PLR-MC :

« En introduction, on pourrait vous dire : on vous l'avait bien dit et depuis longtemps !

Comme entrée en matière, le PLR observe avec satisfaction que tous les partis politiques de notre assemblée se sont emparés de la thématique budgétaire et notre parlement, au-delà des sensibilités de chaque fraction, montre une posture unie et nous nous en réjouissons.

Après 2 années de covid et de budget très instable mais aussi de bonis, il est important à nos yeux de rester calme et de ne pas céder à la panique des annonces du canton. Pour mémoire, le dernier exercice financier s'est soldé par un écart positif de CHF 22'000'000.-. D'après les annonces, le canton devrait aussi bénéficier d'entrées fiscales généreuses.

« Qui peut le plus peut le moins », cette maxime s'applique bien à notre commune.

Prenons quelques thèmes de choix pour illustrer le propos du PLR MC.

Le Conseil administratif propose dans son budget une série de mesures d'économies qui ne sont pas le reflet de bonnes pratiques managériales : le blocage de l'annuité!

Même si la situation financière pourrait devenir plus mauvaise, nous devons jouer avec les règles du jeu établies au travers du règlement sur le personnel. Dans un budget anticyclique que le Conseil administratif nous présente depuis 2 ans, il n'a jamais eu de mesure aussi tranchée. Le temps est inopportun pour ce genre de mesure et le PLR s'étonne de cette proposition alors qu'en même temps les mieux lotis comme nos 3 conseillers administratifs s'accordent une compensation de vie de cher de 3%. Les contribuables et les électeurs apprécieront l'ironie de la situation. Pour le surplus, le PLR MC s'étonne de voir cette proposition soutenue par le parti socialiste très en clin à combattre toute coupe budgétaire.

Parlons maintenant d'un autre sujet brûlant : le centime additionnel.

Pour nous, les PLR MC, l'augmentation du centime additionnel est le Rubicon infranchissable ; une ligne rouge à ne pas transgresser. Toujours dans une optique anticyclique, nous nous interrogeons sur le fait de piocher dans la poche des familles : 1,8 million d'impôts supplémentaires alors que les charges liées à l'énergie mais aussi au panier de la ménagère explosent? Cette posture nous paraît complètement à l'envers du bon sens. On se trompe de cible. Ce n'est pas l'impôt qu'il faut augmenter mais bien la masse salariale, poste principal de notre budget qu'il faut diminuer.

Très clairement, avec un salaire médian à CHF 97'000.- à Meyrin, CHF 94'000.- au canton et CHF 77'000.- dans l'économie privée, notre commune peut aisément reclassifier ses postes vers le bas sans perdre sa très grande attractivité comme employeur sur la place.

La refonte du statut du personnel est donc une priorité absolue pour notre Conseil administratif!

Il faudrait engager les nouveaux employés sous un autre statut ou sous une autre grille salariale, plus adapté à la réalité d'aujourd'hui, permettant ainsi de faire de substantielles économies.

Également en ne remplaçant pas systématiquement les gens qui partent à la retraite dotant le même poste avec les mêmes charges salariales.

Parlons maintenant de la coupe linéaire de 2% sur certaines subventions.

Cette mesure, comme bon nombre, avait été proposée par notre fraction politique mais balayée d'un revers de main à plusieurs reprises. Nous ne comprenons pas que cette proposition arrive maintenant. Actuellement, nous pensons qu'il est important de disposer d'un exercice de référence pour pouvoir analyser les résultats de façon objective et agir en conséquence si le budget est réellement déficitaire.

Le Conseil administratif nous a dit et il nous dira certainement qu'il est déçu de notre attitude, mais je le répète, pour les PLR MC, c'est nous qui sommes déçu par le manque de courage et les non-choix du Conseil administratif.

Ce dernier n'a pas pris en considération nos demandes et remarques.

Le PLR MC pense qu'il faudra prioriser les services à la population comme nos investissements. On ne peut plus tout donner tout le temps à tout le monde, l'arrosoir est vide, maintenant il faut faire des choix.

Aujourd'hui la situation actuelle est uniquement imputable au Conseil administratif qui n'a pas écouté le signal donné il y a plus de 7 semaines et qui, au travers des commissions qui ont suivi, a joué la montre pour nous convaincre avec des arguments hypothétiques que l'avenir serait catastrophique et que leur budget est le bon.

Vous l'aurez compris, le PLR MC ne veut ni d'une augmentation de l'impôt, ni de coupes sur les annuités, ni de coupes sur les subsides. Une position de ni-ni-ni pour cette année.

Nous, PLR MC, désirons au travers de notre prise de position que nous votions un budget qui correspondent à la réalité, même si ce dernier est selon les projections déficitaire de plus de 6 millions

Comment expliquer à la population que l'on a besoin de prélever plus d'argent dans sa poche alors que les résultats, en réalité, sont plus que confortables ?

Nous constatons également la hausse linéaire des projections budgétaires pour les années à venir. Augmentation linéaire pourquoi ? Et surtout jusqu'où ?

Si les délibérations et amendements concernant nos propositions sont acceptés, nous voterons le budget déficitaire qui correspond à la réalité. »

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Halimi** soumet au vote la **délibération n° 2022-15a**,

relative à la suspension de l'annuité annuelle ordinaire pour les membres du personnel, soumis au régime des annuités, situés en-dessus du salaire médian selon l'échelle de traitement de l'administration meyrinoise, par dérogation de l'article 50 du statut du personnel de la commune de Meyrin (LC 30 151) pour l'année 2023

Vu que la crise sanitaire a eu des répercussions tant sur les entreprises meyrinoises que sur l'ensemble de la population ;

Vu les incertitudes budgétaires liées aux estimations fiscales et à la RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS);

Vu que la ville de Meyrin prévoit un budget déficitaire de plusieurs millions selon les estimations fiscales cantonales ;

Vu que le Conseil administratif a l'obligation de présenter un budget équilibré au plus tard en 2026 ;

Vu le renchérissement du coût de la vie prévu à 3% et plus pour l'année 2023 ;

Vu la hausse des prix négociée de plus de 184% pour l'électricité et de plus de 30% pour le chauffage ;

Vu le transfert important de charges aux communes par le Canton;

Vu le volume d'activités en hausse qui n'est pas compensé par des recettes liées ;

Vu la volonté du Conseil administratif d'assurer un budget anticyclique, responsable et solidaire ;

Vu la volonté du Conseil administratif de maintenir dans la mesure du possible le pouvoir d'achat des collaboratrices et des collaborateurs de l'administration communale :

Vu le partenariat entre le Conseil administratif et la commission du personnel et l'accord de principe de ce dernier sur les points précédemment énumérés ;

Vu le rapport de la commission des finances ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 23 novembre 2022,

REFUSE

PAR 30 NON et 1 OUI

- de suspendre pour l'année 2023 l'augmentation annuelle ordinaire, dites « annuités », pour les membres du personnel soumis au régime des annuités et situés en-dessus du salaire médian selon l'échelle de traitement de l'administration meyrinoise, par dérogation de l'article 50 du statut du personnel de la commune de Meyrin (LC 30 151),
- 2. en contrepartie, de garantir :
 - aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration meyrinoise concernés par l'article 44b du statut du personnel, la compensation du renchérissement du coût de la vie, calculée en fonction de l'indice genevois des prix à la consommation arrêté au 31 décembre 2022, mais au maximum à 3% suite à une négociation avec la commission du personnel;
 - aux membres du personnel concernés par l'article 72 du statut du personnel, le maintien de la participation à l'assurance maladie.
- M. Tremblet donne lecture de la prise de position du Conseil administratif:

« Le 11 octobre dernier, nous vous présentions notre projet de budget 2023, le troisième de cette législature chahutée par les crises à répétition.

RAPPEL DES ENJEUX DU PROJET DE BUDGET 2023

Nous vous annoncions faire face à une augmentation des charges liées à la péréquation, dont une partie liée indirectement à des transferts de charges du Canton aux communes, et une augmentation de charges consécutive à la hausse des activités liées au développement de notre ville. En sus, un coût de la vie en hausse de 3%, une explosion des prix de l'électricité, en augmentation sur le marché libre de 184.25% et de 22% sur le marché régulé, une hausse des prix du chauffage de 30% et une hausse des taux d'intérêts. Une nouvelle fois, nous nous retrouvons face à un budget pour le moins compliqué.

Nous vous rappelions aussi l'obligation légale d'assortir notre projet de budget d'un plan financier démontrant un retour à l'équilibre en 2026 ou, si les résultats 2022 sont positifs, en 2027.

Nous avons un plan des investissements qui poursuit les buts politiques visés de continuer à prendre soin de Meyrin, avec des projets qui seront terminés et dont les charges d'amortissement devront être intégrées au budget en même temps que l'obligation du retour à l'équilibre financier. Bien évidemment, il y a Cœur de Cité et sa nouvelle mairie, mais également la Voie verte d'agglomération, la salle omnisport de l'établissement secondaire II de la Gravière, la rénovation de l'école de Meyrin-Village, la rénovation de la piscine des Vergers, le sport pour tous ou la nouvelle cuisine scolaire pour ne citer que quelques exemples. Nous avons également d'autres investissements à inclure à nos plans, comme le besoin en places de crèches et la mise à niveau du ForuMeyrin. Tous ces investissements, utiles et nécessaires pour continuer à faire de Meyrin une ville durable, entraînent des charges de fonctionnement supplémentaires importantes et ne sont pas accompagnés de recettes suffisantes pour les couvrir. Nos plans financiers montrent un « manco » de recettes de plus de 12 à 14 millions à combler dès 2026-2027.

Pour pouvoir faire face à ces éléments et entrevoir l'avenir plus sereinement, le Conseil administratif vous présentait un projet de budget qui demandait un effort de solidarité à tout un chacun, depuis les collaborateurs de l'administration, en passant par les prestations, jusqu'aux contribuables. Un projet de budget solidaire avec les Meyrinois en termes d'effort et de soutien des plus démunis. Un projet de budget responsable et durable.

PROJET DE BUDGET 2023 – les éléments chiffrés

Le projet de budget proposait une hausse des charges contenue de CHF 8'482'521, soit de 7% par rapport au budget 2022. Pour y parvenir nous avions pris des décisions difficiles. Tout d'abord, celle de ne donner une annuité qu'au personnel dont le salaire se situe en-dessous du salaire médian de l'administration meyrinoise. Nous avions également refusé les demandes de nouveaux postes et accepté uniquement les demandes de compléments et d'évolutions de postes demandées ainsi que deux postes en contrat de durée déterminée pour 5 ans.

Nous avions également décidé d'une réduction de 10% sur les coûts de chauffage et de 5% sur ceux de l'électricité. En effet, avec cette décision, il s'agissait de combler une partie de la hausse des coûts, par une réduction de la consommation.

A cela s'ajoutait une coupe linéaire de 3% dans les charges de biens et services et une réduction de 2% dans les subventions à l'exception de celles dévolues au social et à l'emploi. L'aide au développement n'était pas indexée à la hausse des charges, il a été décidé de maintenir le montant prévu au budget 2022.

Le projet de budget proposait une hausse de recettes de CHF 12'618'034.-, soit de 10% par rapport au budget 2022.

Dans cette hausse de recettes, nous retrouvions bien évidemment les recettes fiscales. Le budget de la taxe professionnelle a été estimé à CHF 17'100'000.-. En ce qui concerne les recettes fiscales des personnes physiques et morales, la hausse a été estimée à CHF 5'100'000.-. Cette estimation tient compte de l'arrivée de nouvelles entreprises et de leurs employés et était de 15% supérieure aux estimations fournies par l'Etat.

Mais ces décisions prises pour contenir nos charges au mieux et adapter nos recettes fiscales à la hausse ne suffisaient pas à réduire le déficit à un niveau acceptable pour voir l'avenir sereinement et répondre aux obligations légales exigées par le Canton.

Le Conseil administratif a donc décidé d'inclure au projet de budget 2023 une hausse de 2 centimes additionnels, soit CHF 3'600'000.- de recettes fiscales supplémentaires, le passant ainsi à 46.

Le projet de budget que nous avons déposé le 11 octobre dernier devant votre Conseil présentait donc une perte estimée de CHF -2'085'905 (2022 : CHF -6'221'418).

Nous avions également rappelé, qu'au niveau politique, de grands chantiers sont bloqués, en cours, ou à venir en lien avec des répartitions de charges Canton-communes ou la péréquation intercommunale. On mentionnera comme exemple pour la péréquation : l'augmentation de notre part communale au Groupement intercommunal du SIS ou la prise en charge par l'ensemble des 45 communes des coûts liés au sans-abrisme jusqu'ici supporté par la Ville de Genève. A cela s'ajoute pour la répartition Canton-communes : le financement des camps scolaires, la répartition des tâches de proximité délivrées aux seniors, la FASe, ainsi que le GIAP, dont les charges liées ne sont pas incluses dans nos plans financiers et auront un impact non négligeable sur nos prochains budgets. Sans rappeler la possible fin de la taxe professionnelle dans quelques années.

Le Conseil administratif demeure fidèle à son programme de législature : Une ville en santé pour une vie en santé, avec les objectifs principaux sur lesquels nous travaillons et continuerons à travailler pour l'établissement des budgets futurs.

Le Conseil administratif s'est également engagé, en plus de son projet de budget, à revoir les priorités de son plan des investissements pour 2024 dans la visée de lisser les dépenses et de contenir encore davantage la hausse des charges. Il entend également poursuivre la mise en œuvre de la gouvernance, dans la visée d'ancrer toujours davantage les principes d'une gestion durable dans l'action communale.

Ce faisant, alors que depuis 2016 et le développement urbain majeur que nous avons connu, la Commune était parvenue à financer la totalité de la hausse de charges sans augmenter le taux des centimes additionnels, avec ce projet de budget 2023, le Conseil administratif entendait prendre les mesures économiques

qui permettaient de continuer à prendre soin de Meyrin, de sa population et du vivreensemble, tout en transmettant un patrimoine communal viable aux générations futures.

ACCUEIL DU CM

Dès lors, nous regrettons que ce projet de budget n'ait pas été accueilli avec enthousiasme. Il a même subi les foudres du Conseil municipal lors de son entrée en matière.

Par conséquent, afin d'avancer constructivement, le Conseil administratif avait demandé au Conseil municipal de travailler en commission afin de permettre à tous de mieux comprendre les raisons de ces choix.

Malgré 4 commissions des finances élargies et 7 commissions des finances simples, une majorité n'a pas réussi à se dégager en faveur du projet de budget du Conseil administratif. Une proposition a été faite par le groupe socialiste, qui acceptait la majorité des propositions du Conseil administratif, mais réduisait la hausse à 1 centime.

Les risques sur le futur de nos finances liés à cette proposition semblaient acceptables au Conseil administratif qui s'est rallié à cette proposition après la réception des nouvelles estimations fiscales de l'Etat.

Malheureusement, là non plus, une majorité en faveur de cette dernière proposition de projet de budget n'a pas été dégagée.

Le Conseil administratif n'a pas réussi à faire entendre au Conseil municipal qu'un bénéfice n'était pas un signe de mauvaise gestion, même pour une collectivité publique, car il permet de financer les investissements en limitant le recours aux emprunts. Ce sont d'ailleurs, les boni des années passées qui ont permis de financer la majorité des 149 millions de nos investissements effectués entre 2015 et 2021 en n'ayant des emprunts qu'à hauteur de CHF 50 millions à ce jour.

Le Conseil administratif regrette que le Conseil municipal n'ait pas entendu qu'il était peu important que l'Etat ne soit pas juste dans ses estimations fiscales, puisque le Conseil administratif fait ses propres estimations, qu'il intègre dans son projet de budget, en tenant compte de sa connaissance du territoire.

Il regrette également que la majorité du Conseil ne le suive pas sur l'importance d'opter pour une approche budgétaire anticyclique, responsable, solidaire et durable pour notre ville, cette année encore.

Le Conseil administratif a rappelé également au Conseil municipal, que si nous n'arrivons pas à remplir nos obligations, soit le retour à l'équilibre en 2026-2027, le Grand Conseil pourrait nous obliger à le faire.

CONCLUSION

Vous l'aurez compris, le Conseil administratif ne peut rejoindre la majorité du Conseil municipal dans sa vision, il se doit de maintenir une gestion saine et durable de ses finances.

Toutefois, le Conseil administratif acceptera ce soir, à contre-cœur, les amendements de la majorité du Conseil municipal, à savoir le refus du gel des annuités pour une partie du personnel et le refus de la hausse du centime additionnel.

Sa priorité pour 2023 est que la Ville ait un budget qui lui permette de répondre à ses objectifs anticycliques, responsables et solidaires. Partir en douzièmes provisionnels compliquerait singulièrement cette tâche.

Si le Conseil administratif confirme son engagement à entreprendre le travail de revue des priorités, tant au niveau du plan des investissements que du budget de fonctionnement, il regrette que le Conseil municipal n'ait pas entendu que ces mesures ne suffiront pas à combler les manques à venir.

En effet, Meyrin a grandi depuis 2015. Connaissant l'une des plus fortes croissances démographiques de Suisse, notre ville s'est enrichie de nombreux nouveaux arrivants. Parmi eux, des familles, des personnes âgées, de jeunes actifs. Autant d'individus aux aspirations différentes qui ont néanmoins tous choisi Meyrin pour la qualité de vie exceptionnelle que la Commune offre. Ainsi, il apparait absolument nécessaire de maintenir et de cultiver le sentiment de bien-être que connaissent nombre de Meyrinoises et de Meyrinois, qu'ils soient anciens ou nouveaux.

En parallèle, Meyrin doit aussi prendre soin d'une population résidante qui vieillit. De ce fait, il est du devoir de la Commune de garantir un cadre de vie dans lequel les individus les plus vulnérables se sentent en sécurité et écoutés, et au sein duquel ils peuvent évoluer en santé tout en satisfaisant leurs besoins sociaux et culturels.

Ces deux phénomènes conjoints d'augmentation et de vieillissement de la population exercent une pression accrue sur les prestations délivrées par l'administration communale. Par conséquent, celle-ci a la nécessité de conserver des ressources suffisantes afin d'assurer sa mission de service public. Surtout, la satisfaction des besoins légitimes et essentiels des Meyrinoises et Meyrinois implique de garantir un accès équitable et qualitatif aux infrastructures et équipements publics, qui sont à préserver, rénover ou agrandir. À titre d'exemple, nous pouvons penser à nos écoles, à notre nouvelle mairie ou encore à nos espaces verts.

Le Conseil administratif est conscient qu'il a hérité, durant cette législature, d'un patrimoine riche qu'il est vital d'entretenir et d'adapter en vue de le transmettre de manière durable aux générations futures. Pour ce faire, il a adopté une vision politique de long terme qui lui permet d'agir de façon responsable, dans l'unique but de satisfaire pleinement les besoins de la cité. Le Conseil administratif demeure fermement convaincu que les mesures économiques préconisées dans le projet de budget concourent à cette fin, puisqu'elles permettraient de maintenir la capacité financière de la Commune à agir pour le bien commun.

En conséquence, il demande aux partis leur engagement à soutenir une hausse de centimes dans les années à venir, si les conditions pour retrouver l'équilibre dans le temps imparti par la loi ne sont toujours pas remplies. Je vous remercie pour votre attention »

* * *

11. <u>Délibération n° 2022-16a relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023</u>

M. Lorentz souhaite rappeler que la TPC est le seul impôt qui est prélevé directement par les communes à Genève, une taxe unique qui n'existe pas ailleurs en Suisse ; il ajoute que la ville de Meyrin est la deuxième commune en termes de montants perçus, avec plus de CHF 21'000'000.- en 2020 et plus de CHF 17'000'000.- en 2021, loin derrière la ville de Genève avec plus de CHF 110'000'00.- . Il rappelle que le 15 avril 2021, un groupe de jeunes de plusieurs partis a décidé de lancer une initiative (IN 183 - initiative populaire pour l'abolition de la taxe professionnelle). Il indique que cette initiative vise à supprimer la TPC, sans compensation. Il estime qu'il est important de rappeler que le PLR-MC a toujours marqué fortement et publiquement son opposition à cette initiative. Il ajoute cependant qu'ils accueilleront favorablement un contre-projet ou un projet plus global sur la fiscalité qui compensera 100% des recettes de la TPC perçues par la ville de Meyrin. Il souligne enfin que le PLR-MC soutiendra l'acceptation de cette délibération.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Halimi** soumet au vote la **délibération n° 2022-16a**,

relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 :

Vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

Vu le rapport de la commission des finances ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 23 novembre 2022.

DECIDE

PAR 31 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023 à CHF 30.-.

* * *

- 12. <u>Délibération n° 2022-17a relative à l'ouverture du crédit de CHF 1'553'000.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises</u>
- **M.** Willi rappelle que le FIDU est le Fonds intercommunal pour le développement urbain, une fondation de droit public dotée de la personnalité juridique qui a pour but de soutenir financièrement les communes en vue de la construction d'infrastructures publiques rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements. Le PLR-MC accepte cette ouverture de crédit de CHF 1'553'000.- et invite les autres partis à en faire de même.
- M. Cornuz remercie le PLR-MC pour cette prise de position sur une délibération qui n'a pas vraiment fait l'objet de discussions pendant le processus budgétaire ; il estime qu'il est rassurant de savoir qu'il n'y aura pas de « lapin dans le chapeau ». Il souligne que Meyrin participe à la constitution du FIDU, mais qu'elle en bénéficie également lors de projets de développement urbain sur le territoire communal. Il indique enfin que Meyrin en a fortement bénéficié par le passé et que c'est aussi cela qui a permis de travailler sur des développements et investissements pour lesquels il n'a pas été nécessaire d'assumer la totalité des charges de dépenses.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Halimi** soumet au vote la **délibération n° 2022-17a**,

relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023 à l'ouverture du crédit de CHF 1'553'000.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

Considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

Considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes :

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 :

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2017;

Vu le rapport de la commission des finances ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) :

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 23 novembre 2022,

DECIDE

PAR 31 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'553'000.- pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
- 2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun"),
- 3. d'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2024,
- 4. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

* * *

13. <u>Délibération n° 2022-18a relative aux indemnités allouées en 2023 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux</u>

M. Grognuz indique que le PLR-MC a eu quelques doutes par rapport à l'augmentation de la vie chère, même s'il ne s'agit pas d'une nouveauté au sein de la Commune ; il affirme avoir un problème vis-à-vis du message donné à la population et aux employés de la Commune, même si une augmentation de CHF 19'770.- n'est pas un montant énorme, en comparaison du montant total du budget 2023. Il ajoute qu'ils ne sont pas entièrement satisfaits de cette augmentation et que, de ce fait, dans le but d'adresser un message de cohérence, ils vont s'abstenir sur cette délibération.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Halimi** soumet au vote la <u>délibération n° 2022-18a</u>,

relative aux indemnités allouées en 2023 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux

Vu le projet de budget pour l'année 2023 ;

Vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission des finances ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 23 novembre 2022,

DECIDE

PAR 22 OUI ET 8 ABSTENTIONS

- 1. de fixer les indemnités allouées au Conseil administratif à CHF 486'497.-,
- 2. de fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à CHF 258'740.-,
- 3. de porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2023 suivantes :
 - 012.300 Indemnités aux conseillers administratifs/maire et adjoints 011.300 Indemnités aux conseillers municipaux.

* * *

14. <u>Délibération n° 2022-19a relative au budget de fonctionnement annuel 2023, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter</u>

- **M. Serrano** comprend que les modifications du budget induisent également une modification au niveau de l'auto-financement.
- **M.** Halimi lui répond par l'affirmative et ajoute que de petites variations techniques peuvent encore survenir.
- **M. Tremblet** souligne que le chiffre mentionné est à jour puisque le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à emprunter plus que ce qui figure au point 6 ; c'est justement la baisse de l'autofinancement qui fait que l'on aura besoin d'emprunter plus. Il souligne enfin que les chiffres exacts seront recalculés par l'administration en fonction.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Halimi** soumet au vote la <u>délibération n° 2022-19a</u>,

relative au budget de fonctionnement annuel 2023, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2023 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 137'674'288.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 425'020.-, soit net CHF 137'249'268.-) aux charges et de CHF 132'118'649.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 425'020.-, soit net CHF 131'693'629.-) aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à CHF –5'555'639.-;

Attendu que cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF -5'555'639.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-;

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 9'490'371.-;

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2023 s'élève à 44 centimes ;

Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2023 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la Commune s'élève à 100 centimes ;

Attendu que le coût annuel du Fonds d'art contemporain présente un montant de CHF 145'396.- de coût de fonctionnement et de CHF 300'000.- de coût d'investissement, soit un total de CHF 445'396.-;

Attendu que le coût annuel du Fonds pour l'énergie, le climat et la biodiversité présente un montant de CHF 405'223.- de coût de fonctionnement et de CHF 365'000.- de coût d'investissement, soit un total de CHF 770'223.- ;

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 71'133'999.- (dont CHF 20'668'018.- concernant le patrimoine financier) aux dépenses et de CHF 2'544'569.- (dont CHF 35'576.- concernant le patrimoine financier) aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 68'589'430.-;

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 9'490'371.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 59'099'059.- :

Vu le rapport de la commission des finances ;

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants, relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 23 novembre 2022,

DECIDE

PAR 30 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

- 1. d'approuver le budget de fonctionnement 2023 pour un montant de <u>CHF 137'674'288.-</u> (dont à déduire les imputations internes de CHF 425'020.-, soit net CHF 137'249'268.-) aux charges et de <u>CHF 132'118'649.-</u> (dont à déduire les imputations internes de CHF 425'020.-, soit net CHF 131'693'629.-) aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à <u>CHF -5'555'639.-</u>, cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF -5'555'639.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-,
- 2. de fixer le taux des centimes additionnels pour 2023 à 44 centimes,
- 3. de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2023 à 100 centimes,
- 4. de fixer l'alimentation du Fonds d'art contemporain à CHF 445'396.- conformément à son règlement voté le 16 novembre 2021,
- 5. de fixer l'alimentation du Fonds pour l'énergie, le climat et la biodiversité à CHF 770'223.- conformément à son règlement voté le 16 novembre 2021,
- d'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2023 jusqu'à concurrence de CHF 59'099'059.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif,

7. d'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2023 les emprunts du même genre, qui viendront à échéance, et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

* * *

15. <u>Délibération n° 2022-20a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'592'348.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2023 du patrimoine administratif et financier</u>

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Halimi** soumet au vote la **délibération n° 2022-20a**,

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'592'348.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2023 du patrimoine administratif et financier

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le plan des investissements 2022-2032 dans lequel les projets sont planifiés ;

Vu le rapport de la commission des finances ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 23 novembre 2022,

DECIDE

PAR 30 OUI et 1 ABSTENTION

- 1. de procéder aux travaux de gros entretiens et à l'acquisition des biens 2023 du patrimoine administratif et financier,
- 2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 2'592'348.- destiné à ces dépenses,
- 3. de comptabiliser la somme de CHF 2'520'700.- dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif,

4. d'amortir la dépense nette de CHF 2'520'700.- dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2024, de la manière suivante :

Entretien:

CHF 143'940.- rubrique 02.330 en 10 annuités,

CHF 14'810.- rubrique 15.330 en 10 annuités,

CHF 948'729.- rubrique 21.330 en 10 annuités,

CHF 134'022.- rubrique 32.330 en 10 annuités,

CHF 344'866.- rubrique 34.330 en 10 annuités,

CHF 284'519.- rubrique 54.330 en 10 annuités,

CHF 9'075.- rubrique 61.330 en 10 annuités,

CHF 76'075.- rubrique 73.330 en 10 annuités,

CHF 59'331.- rubrique 77.330 en 10 annuités,

Acquisitions (biens meubles):

CHF 109'808.- rubrique 02.330 en 8 annuités,

CHF 49'202.- rubrique 11.330 en 8 annuités,

CHF 50'172.- rubrique 21.330 en 8 annuités,

CHF 7'100.- rubrique 32.330 en 8 annuités,

CHF 122'840.- rubrique 34.330 en 8 annuités,

CHF 35'613.- rubrique 54.330 en 8 annuités,

CHF 21'750.- rubrique 61.330 en 8 annuités,

CHF 6'750.- rubrique 73.330 en 8 annuités,

Subvention d'investissement:

CHF 55'000.- rubrique 32.366 en 5 annuités.

CHF 10'000.- rubrique 42.366 en 5 annuités,

Système informatique :

CHF 5'700 rubrique 21.330 en 4 annuités,

CHF 31'400.- rubrique 34.330 en 4 annuités,

- 5. de comptabiliser la somme de CHF 71'648.- directement à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine financier,
- 6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 2'592'348.- afin de permettre l'exécution de ce crédit.

* * *

M. Fabre propose une motion d'ordre : supprimer les derniers points de l'ordre du jour. Il n'est pas suivi.

16. <u>Rapport de la commission consultative des ainés par E. Brocard, délégué du Conseil municipal</u>

Mme Heiniger souhaite remercier l'auteur de son rapport ; toutefois, elle constate qu'il y a un grand saut du 13 janvier 2020 au novembre 2021. Elle relève que l'on

sait aujourd'hui qu'il s'agit du covid-19, mais elle imagine que cela ne sera pas forcément le cas dans 10 ou 20 ans. Elle souhaiterait donc que l'on ajoute, pour l'Histoire, la mention suivante : « De mars 2020 à novembre 2021, pour raisons de covid-19, toutes les activités des aînés ont été arrêtées et il n'y a pas eu de commissions. »

Mme Leuenberger précise que la référence au covid-19 est mentionnée au deuxième paragraphe.

- M. Brocard prend note de la remarque de Mme Heiniger.
- M. Serrano remercie M. Brocard pour son rapport.
- **M. Damien Boccard** souligne que l'on parle dans le rapport de M. Philippe Brocard ; or il s'agit en réalité de M. Philippe Boccard.

Moyennant ces observations, le Conseil municipal prend acte du rapport, avec remerciements à son auteur.

* * *

17. Annonces de projets

M. Clerc indique que l'on a constaté que le PB2023 aura été le théâtre de plusieurs rebondissements, tant en matière de traitement que d'amendements. Il souligne que le PDC-VL souhaite revenir auprès du Conseil municipal avec une proposition de traitement des éléments budgétaires, en dehors de l'étude du budget afin d'éviter ce type de manifestations. Il relève que plusieurs pistes ont été évoquées et il indique que son groupe estime qu'elles devraient être étudiées. Il annonce qu'ils vont revenir prochainement auprès des autres groupes avec une proposition formelle afin de pouvoir travailler en bonne intelligence avec le Conseil administratif et l'administration, qu'il remercie au passage.

* * *

18. Propositions individuelles

Mme Schweizer indique qu'il conviendrait d'ajouter deux rallonges à prises multiples dans la petite salle de commission afin de pouvoir brancher les divers ordinateurs portables.

* * *

19. Questions

Mme Schweizer indique que plusieurs personnes l'ont interpelées au sujet des nouvelles bornes de lumière au passage des Hannetons. Ella a constaté que ces lumières semblent mal réglées puisqu'elles éblouissent les personnes qui traversent. Elle souhaiterait que l'on procède à un contrôle et un réglage.

M. Cornuz prend bonne note de cette remarque qu'il fera suivre à l'UTE.

- **M. Grognuz** relève que l'on a désormais 15 lampadaires à Mategnin alors qu'il n'y en avait que 3 précédemment ; il se demande s'il est normal qu'ils soient tout le temps allumés. Il désire par ailleurs remercier le service de l'environnement pour les nouvelles décorations qui ont été mises à Mategnin.
- **M. Ferati** demande s'il serait possible d'installer un éclairage au coin de la rue de la crypte, en face du ForuMeyrin.

Mme Tschudi-Spiropulo estime qu'il n'y a pas des économies de bout de chandelle, mais que de véritables économies; en ce sens, elle estime que la Commune se doit d'être exemplaire. Elle indique avoir reçu une photo du stade de football allumé à 0h30, le 16 novembre dernier. Elle évoque également le cas de l'école des Boudines qui était allumé la même semaine à 23h30. Elle mentionne en outre la photo du vestiaire de la piscine qui était allumé hier 22 novembre, à 2h30 du matin. Elle se demande si le système d'extinction des lumières est très difficile à faire fonctionner; elle se demande si le Conseil administratif peut proposer une solution pour que ces problèmes s'arrêtent.

Mme Tschudi-Spiropulo estime que le marché de la Place des Cinq-Continents, dans son nouvel emplacement, meurt à petit feu ; elle se demande si l'on ne pourrait pas condamner quelques places de parking devant la mairie, une fois par semaine, afin d'y placer le marché.

- **M. Bucher** observe que le stade de rugby n'a pas été éteint le 15 novembre dernier jusqu'à 5 heures du matin, ainsi que le lundi 21 novembre.
- **M. Bucher** aborde ensuite les nuisances sonores de la buvette du stade de football et indique que les choses se sont bien améliorées depuis l'intervention du Conseil administratif mais constate qu'il y a encore eu de la musique à fond jusqu'à 1h45 du matin, dans la nuit du 11 au 12 novembre, ainsi que du recyclage de verre à 1h du matin.
- **M. Bucher** fait part du souci de certains habitants vivant à proximité de la place de jeux multisensorielle, située en les bâtiments A12 et A13 aux Vergers ; il précise qu'il y a souvent des enfants et des adolescents qui tapent sur le tobogan en métal avec des pierres, ce qui crée beaucoup de bruit ; il précise que deux immeubles de 8 étages sont situés à proximité. Il relève en outre que le son du xylophone remonte dans les bâtiments ; il se demande donc si le Conseil administratif pourrait étudier une solution pour réduire le bruit de cette place, sans pour autant empêcher les enfants de jouer.
- **M.** Serrano aborde la pénurie énergétique ; il constate que les nouvelles sur la question ne sont pas très bonnes puisque la France a annoncé que des coupures étaient probables et il observe qu'en hiver, c'est en partie la France qui alimente la Suisse, d'où son inquiétude. Il observe que la Commune a pris le taureau par les cornes sur cette question et il remercie M. Cornuz pour le travail effectué à ce propos , il l'incite à continuer sur cette ligne. Il relève que le facteur aggravant d'un hiver très froid pourrait survenir, avec une compensation nécessaire en termes de chauffage. Il observe que 6 ou 7 jours de coupure pourraient donc survenir au mois de janvier prochain en France et il se demande donc si Meyrin est bel et bien prêt en cas de pénurie en janvier.
- M. Cornuz remercie M. Serrano pour ses encouragements; il précise que le Conseil administratif a en effet connaissance de la situation et que l'on se donne donc les moyens de pouvoir, dans tous les cas, de s'assurer que la population

puisse être informée et accompagnée, y compris en cas de coupure des canaux usuels de communication, mais que l'on ne va pas pouvoir solutionner le problème d'un coup de baguette magique. Il précise enfin que c'est tout l'enjeu de la séance de commission qui a été agendée le 7 décembre prochain.

* * *

M. Halimi remercie les personnes présentes pour leurs contributions aux débats, ainsi que l'administration, en particulier Mme Favre de Oliveira pour tout le travail de longue haleine mené jusqu'à présent.

La séance est levée à 20h25/spa.

Le 1er secrétaire :

Fabien Grognuz

Lu par le Burea	u du Conseil municipal en
date du 12 déce	embre 2022.
	Le président :

Hysri Halimi